

La déclaration des Anglo-Américains, dont nous venons de parler, a produit les mêmes effets que celle des Provinces-Unies, sous le regne d'Elizabeth. Cette grande princesse reconnut leur indépendance par des motifs semblables à ceux qui ont déterminé Louis XVI. à

violant quelque loi de l'Etat, est censé avoir abdiqué la couronne & peut en être dépouillé; 3°. que la nation peut alors légitimement se soustraire à l'autorité de ce prince, & appeler à son secours les puissances étrangères. *Voyez les excellentes lettres de M. R....* Et. au lord comte de D. *touchant le traité de commerce conclu entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique.*